



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2016

Convocation du 03 novembre 2016

Présents : David EMERAUD, Florence PERRISSEZ, Béatrice Di RAFFAELLE-THUILIER, Laurent MAZARD, Amandine MAISSE, Richard TESTA, Stéphane VILLARD, Virginie SIGNOL, Béatrice DI RAFFAELE THUILIER

Excusés : Caroline PEAUCELLE, Murièle MICHAUD, Pascal BLOND

Le quorum est atteint: Virginie SIGNOL est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal approuve les comptes rendus des conseils du 6 septembre et 18 octobre 2016

DELIBERATIONS

1- DECISION MODIFICATIVE N°4

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours il est apparu nécessaire de procéder à des virements de crédits afin de pouvoir régler des dépenses d'investissements mal imputées au moment de la constitution du budget.

Ces ajustements budgétaires ont pour objet : virements de crédits

La décision modificative se décompose ainsi :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 204132 : Dépt : Bâtiments, installat ^e		50 000.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		50 000.00 €
D 2151 : Réseaux de voirie	3 600.00 €	
D 21534 : Réseaux d'électrification	50 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	53 600.00 €	
D 238 : Avance / cde immo. corporelle		3 600.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		3 600.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative proposée du budget principal de l'exercice 2016.

Amandine MAISSE et Laurent MAZARD absents lors de cette délibération

2- AMORTISSEMENTS DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Dans le cadre de la M 14, les subventions d'équipement versées par les communes sont imputées en section d'investissement, et sont classées dans les immobilisations incorporelles à l'une des subdivisions du compte 204 et ce même pour les communes de moins 3 500 habitants. Ces subventions d'équipement doivent être amorties.

Notre assemblée doit donc fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipements que notre commune doit verser au SEDI dans le cadre des travaux d'enfouissements des réseaux BT/FT, en respectant les durées maximales.

Vu le montant global des travaux de 49 639€, M. le Maire propose de fixer la durée d'amortissement à 15 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité de fixer ainsi qu'il suit la durée d'amortissement des subventions d'équipement qui seront versées par la commune au SEDI pour l'enfouissement des réseaux BT/FT à 15 ans.

Laurent MAZARD absent lors de cette délibération

INFORMATIONS

➤ Terrains

L'échange de terrains avec M. Morel est finalisé. Le chemin sera balisé dans un second temps.

Concernant la vie des ânes, le bornage qui a été fait pour l'accès du côté du haras est trop étroit pour permettre le passage des engins agricoles et plus particulièrement de la moissonneuse batteuse.

Une zone réservée a été identifiée sur le plan local d'urbanisme afin de conserver la distance nécessaire pour que les engins agricoles puissent continuer à accéder aux parcelles cultivées de façon pérenne aux lieux-dits « Pré Bressieu » et « Pré Moulin ».

Le conseil municipal est favorable à ce principe de voie de desserte.

➤ Ruisseau de l'étang

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal que le syndicat des eaux souhaite réaliser une étude d'impact sur la zone proposée dans le PADD dans le cadre de mesures compensatoires de zones humides.

Cette étude serait réalisée dans le cadre du projet de reméandrement du ruisseau de l'étang.

Le Maire propose de mettre à disposition du syndicat des eaux 1.5 hectares sur cette zone et ce à titre gratuit. L'expropriation des exploitants serait à la charge du syndicat des eaux ainsi que l'ensemble des démarches administratives.

Le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable à la demande formulée par le syndicat des eaux. Un courrier leur sera adressé.

➤ SEMCODA

M. le Maire a rencontré M. Giachino, directeur de la SEMCODA ce lundi 7 novembre afin d'échanger sur le projet de multi-services/ logements en cours mais également sur la réhabilitation de l'ancienne mairie. Les baux ont également été vus auprès du notaire.

La redevance unique qui avait été versée à la commune par la SEMCODA lors de la réhabilitation de l'ancienne mairie d'un montant de 198 000[€] est à leur reverser au titre de la participation au capital de leur société.

Après accord avec M. Giachoni cette somme sera versée en deux fois, 90 000€ d'ici la fin du mois et le solde en 2017.

Concernant le projet multi-services/logements le bail sera conclu de la même façon. Ici la redevance unique s'élèvera à 80 000€ et la commune devra reverser cette dernière au titre de la participation au capital de la SEMCODA à hauteur de 60 000€.

La pose de la première pierre aura lieu le vendredi 13 janvier 2017 à 17h. La fin de chantier est prévue pour juillet 2018.

➤ **Travaux**

Les travaux pour les passages surélevés, les dos d'ânes (rue des Fontaines, Fuysieux) ainsi que les trottoirs (Grande Rue) débuteront le lundi 21 novembre 2016 et ce pour 5 semaines.

Dans un dernier temps le syndicat des eaux prendra à sa charge la finition de la voirie (Grande Rue).

➤ **Village - conduite dangereuse**

Une pétition a été adressée par les riverains aux communes de Montcarra et de St Chef suite à l'accident grave qui a eu lieu dernièrement sur la voirie en limitrophe de Montcarra avec St Chef. Un courrier de réponse leur a été adressé en lien avec le maire de St Chef. Un rendez-vous commun est proposé le 25 novembre 2016 à 18h30 à la salle polyvalente de Montcarra en présence de M. Noël ROLLAND.

➤ **Ecole**

Concernant les futures demandes de dérogations qui pourraient être adressées à la commune pour la rentrée 2017/2018, il est décidé que seuls les propriétaires sur la commune seront acceptés. En effet, l'école souffre d'un manque de place et ne peut continuer à accepter les dérogations tant que cette dernière ne disposera pas d'un aménagement convenable pour le confort des enfants.

➤ **Etang**

Une pêche nocturne a eu lieu à l'étang afin de tenter de pêcher les silures.

QUESTIONS

Florence : La création du prochain bulletin municipal est en route.

Les plantations d'automne ont été faites dans la commune. Les bacs du Bidaud ont été déplacés aux abords du cimetière.